

# Repères

n° 33

Novembre 2017

par **Mickaël SCHERR**  
Chargé d'étude

## Baisse des vols à main armée : est-elle durable ?



# Sommaire

## Baisse des vols à main armée : est-elle durable ?

Repères n°33 - novembre 2017

INTRODUCTION .....	3
L'état 4001 .....	4
L'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) .....	5
Une baisse homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain .....	5
Les banques .....	9
Les commerces .....	9
Les bijouteries .....	10
CONCLUSION .....	11

# Introduction

Selon les chiffres fournis par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) ainsi que ceux transmis par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), le nombre de vols commis au moyen d'une arme à feu<sup>1</sup>, notamment contre le secteur marchand, aurait fortement diminué depuis 2009. Selon ces deux sources, cette diminution est à la fois généralisée et progressive. Généralisée car elle touche tous les types de commerces (grandes surfaces, bureaux de tabac, pharmacies, bijouteries, stations-services, etc.) mais également les particuliers et les banques.

De plus, elle n'est pas territorialement concentrée (elle est observée au niveau de chacune des directions régionales et interrégionales de la police judiciaire de France métropolitaine). Progressive, car que ce soit d'après les chiffres fournis par l'une ou l'autre des deux sources, nous n'observons pas de choc mais plutôt une diminution quasi régulière de leur nombre depuis 2009. Nous verrons que cette baisse, dont le rythme soutenu interpelle, est corroborée par plusieurs sources. Cette publication sera l'occasion de proposer des pistes explicatives, celles-ci devant être considérées comme des hypothèses de travail qui visent uniquement à alimenter la réflexion sur la recherche des causes de la baisse.

•••

(1) Par commodité de lecture, nous parlerons de «vol avec arme à feu» ou de «vol à main armée».

# L'état 4001

D'après la mesure de l'activité judiciaire de la Police et de la Gendarmerie réalisée par la Direction centrale de la police judiciaire (sous la forme d'un tableau mensuel appelé «état 4001<sup>2</sup>»), expertisée et mise en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI) depuis 2014<sup>3</sup>, le nombre de vols à main armée contre les établissements commerciaux, industriels ou financiers diminue régulièrement depuis 2009.

Avant de chercher à comprendre cette tendance, il s'agit de s'interroger sur la source elle-même. Celle-ci souffre en effet de fragilités et doit être analysée avec prudence. En plus d'être circonscrite aux seuls vols constatés par les services de police ou les unités de gendarmerie<sup>4</sup>, la période sur laquelle porte cette série de données est caractérisée par une modification des conditions de saisie des informations.

Dans un des documents à caractère méthodologique rédigé par le SSM-SI, il est ainsi précisé que «les modernisations récentes des systèmes d'information de la gendarmerie nationale (en 2012) et de la police (entre 2013 et avril 2015) ont profondément modifié les conditions du suivi statistique de l'activité judiciaire des forces de sécurité» (InterStats Méthode n°2).

C'est ainsi l'ensemble de la période 2012 à 2015 qui est impactée par d'éventuelles ruptures (Voir encadré 1). Si l'ONDRP ne dispose pas des éléments

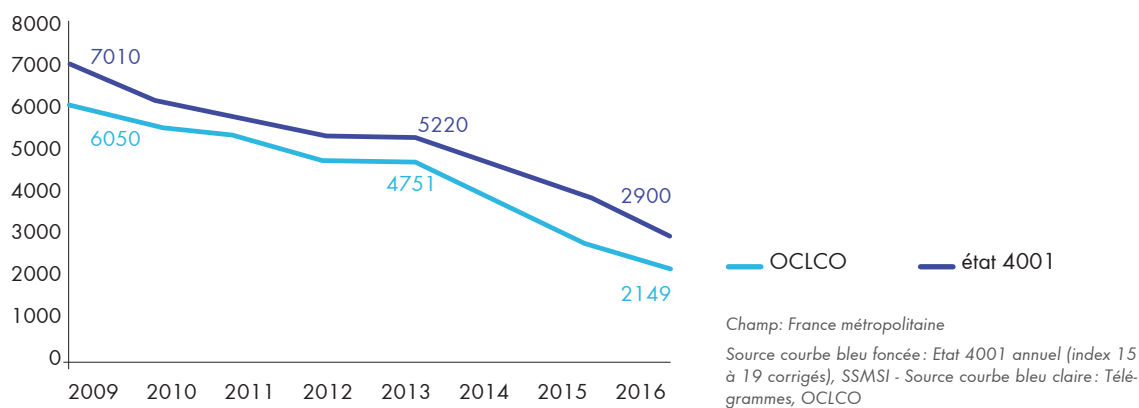
pour entreprendre un travail correctif sur la série des vols avec armes à feu, le SSM-SI précise la méthode employée par leur service pour le faire. Il est ainsi précisé que le processus de correction consiste à vérifier manuellement la bonne indexation des procédures pour vols avec armes à feu (InterStats Méthode n°9).

Les «états 4001» des cinq dernières années ont ainsi été «apurés» par le SSM-SI selon cette méthode. Dans le graphique 1 figure la série de données corrigées (elle l'est uniquement pour la France métropolitaine sur la période 2012 à 2016).

Ainsi, d'après les données corrigées de l'état 4001, 2 900 vols à main armée ont été recensés par les forces de sécurité intérieure en 2016 sur l'ensemble du territoire métropolitain (index 15 à 19). En un an le nombre de vols avec armes à feu contre les particuliers, les banques, les commerces, etc. a diminué de 24%. Cette évolution s'inscrit dans une tendance baissière de plus long terme puisque, depuis 2009, leur nombre a diminué de près de 60%, soit l'équivalent d'environ 4 000 victimes de moins.

Bien que la comparaison en niveau ne soit pas tout à fait satisfaisante, la comparaison de cette première source avec les données de l'OCLCO (courbe en bleu clair) révèle une forte concordance en tendance. Toutes deux indiquent une diminution très importante du nombre de vols à main armés depuis 2009.

Graphique 1. Évolutions comparées du nombre de vols à main armée depuis 2009



...

(2) Les données de l'état 4001 sont mises à la disposition du public sur le portail <http://www.data.gouv.fr/fr/>, chaque début de mois, par le Ministère de l'intérieur.

(3) <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Qui-sommes-nous>

(4) On fait ici l'hypothèse que la plupart des vols commis au moyen d'une arme à feu font l'objet d'une plainte dans un service de police ou une unité de gendarmerie, ce qui réduit la portée de cette première limite.

# L'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)

L'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO), office placé sous la responsabilité de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCO-DF), est en charge de la centralisation des données issues des services de police et des unités de gendarmerie concernant tous les crimes et délits commis par des groupes criminels. Il recueille ainsi l'ensemble des éléments collectés au cours de l'enquête et exerce, dans un but préventif avec un rôle d'expertise.

Les données leur parviennent tous les mois, sous forme de télégrammes. On appelle «télégramme» les messages (codés puis émis par les agents des services de police ou de gendarmerie) internes au ministère. Ces messages permettent d'informer l'office d'affaires entrant dans leur champ de compétence (et qui sont par ailleurs dans les comptages 4001).

Une fois collectés, l'office se charge de produire

des statistiques mensuelles qu'il transmet à la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ). Il dispose ainsi d'une connaissance spécifique de certains secteurs relevant de cette forme de criminalité même si les données collectées par cet office n'ont pas vocation à remplacer la statistique institutionnelle mise à disposition sur cette thématique (notamment, l'état 4001).

Cette source, très riche car elle propose un décompte des vols à main armée à un niveau détaillé, souffre d'une certaine partialité de l'information (qui tient essentiellement au choix que font les services d'informer l'office). C'est notamment le cas des données relatives aux territoires ultra-marins et de celles qui concernent les vols avec armes à feu contre les particuliers. Par contre, à la différence de l'état 4001, les modalités de transmission des télégrammes vers l'OCLCO n'ont pas été modifiées depuis 2009, ce qui renforce l'intérêt d'y avoir recours pour effectuer des analyses conjoncturelles.

## Une baisse homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain

En 2016, 2 674 vols à main armée ont été recensés par l'OCLCO sur le territoire métropolitain ainsi que dans les DOM américains (Guaadeloupe, Martinique, Guyane) contre 3 098 en 2015, 5 141 en 2013. En trois ans leur nombre a presque été divisé par deux (- 48%), ce qui représente environ 2 500 vols à main armée de moins. Si les vols à main armée contre les particuliers ont diminué, le secteur marchand reste le principal bénéficiaire de cette tendance à la baisse.

La ventilation des vols avec armes à feu (commerces, banques et particuliers) selon la direction régionale ou interrégionale d'enregistrement effectuée à partir de l'une ou l'autre des deux sources (OCLCO/état 4001) appelle plusieurs observations ([graphique 2](#)).

✓ Quelle que soit la source, toutes les directions régionales ou interrégionales de France métropolitaine enregistrent une diminution du nombre de vols à main armée depuis 2009. En nombre,

la principale baisse est enregistrée à Paris et petite couronne zone géographique pour laquelle leur nombre a été quasiment divisé par quatre depuis 2009.

✓ Une différence en niveau entre les deux sources est observée, le nombre de vols à main armée étant quasiment toujours inférieur coté OCLCO. L'OCLCO, comme rappelé *supra*, recense les vols commis au moyen d'une arme à feu en procédant à une «remontée manuelle» (celle -ci consistant à isoler les télégrammes relatifs aux vols commis au moyen d'arme à feu, parmi l'ensemble des télégrammes édités chaque jour, via des mots clefs), alors que les comptages 4001 sont réalisés service par service (et désormais de façon automatique). Il n'est donc pas anormal que les chiffres ne soient pas identiques.

✓ Cette différence est particulièrement marquée pour ce qui est des vols avec armes à feu commis dans les DOM américains. Les écarts semblent

principalement dus à une transmission non exhaustive des télégrammes à l'OCLCO. En tout état de cause, les deux sources indiquent une hausse du nombre de vols à main armée sur le territoire de compétence de la police judiciaire de Pointe à Pitre (*encadré 1*).

Sauf à penser que la baisse du nombre de vols avec armes à feu contre le secteur marchand serait le fruit d'un maquillage statistique<sup>5</sup> ayant cours depuis plusieurs années, la comparaison des sources au niveau local<sup>6</sup> semble écarter la possibilité d'une diminution due uniquement à un sous enregistrement de leur nombre.

C'est davantage une combinaison de facteurs qui sembleraient être à l'origine de la baisse drastique de leur nombre depuis 2009. La limitation du paiement en espèce, le recours accru aux cartes bancaires, le durcissement des modalités de revente de métaux précieux ainsi que l'amélioration des dispositifs de prévention semblent y avoir contribué, notamment en réduisant le nombre de vols à main armée commis contre les banques, les commerces et les bijouteries.

### Encadré 1

L'évolution enregistrée par la direction interrégionale de la police judiciaire de Pointe à Pitre est inverse à celle de la métropole. Sur son territoire de compétence, qui comprend les régions Guadeloupe, Martinique et Guyane, le nombre de vols commis au moyen d'une arme à feu est en nette augmentation. Au regard des statistiques transmises, le nombre de vols commis au moyen d'une arme à feu recensés par la direction interrégionale de la police judiciaire de Pointe-à-Pitre est ainsi passé de 958 en 2015 à 1 173 en 2016 (état 4001).

En 2016, c'est en Guadeloupe que la plupart des faits ont été enregistrés :

- ✓ Guadeloupe : 538 faits (contre 379 en 2015), soit + 42 %
- ✓ Martinique : 200 faits (contre 185 en 2015), soit + 8 %
- ✓ Guyane : 419 faits (contre 390 en 2015), soit + 7 %.

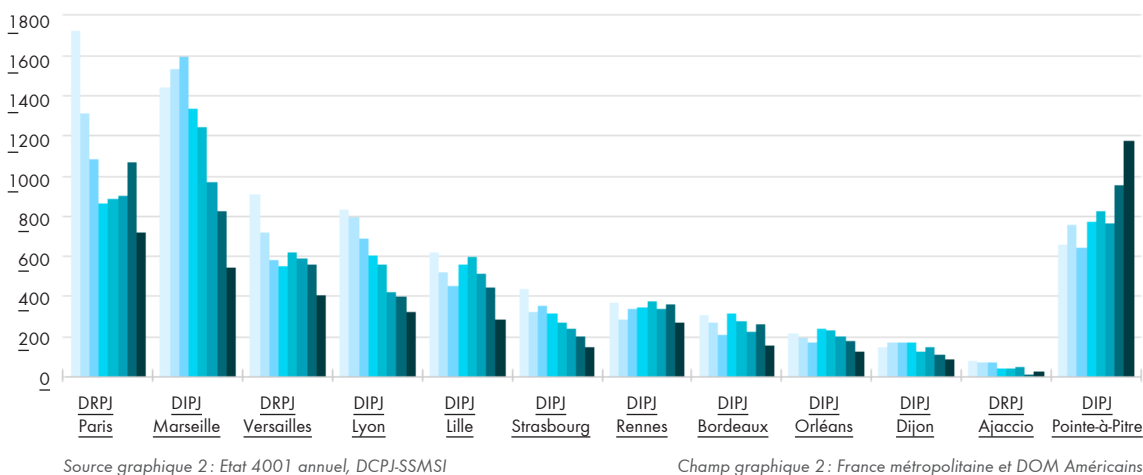
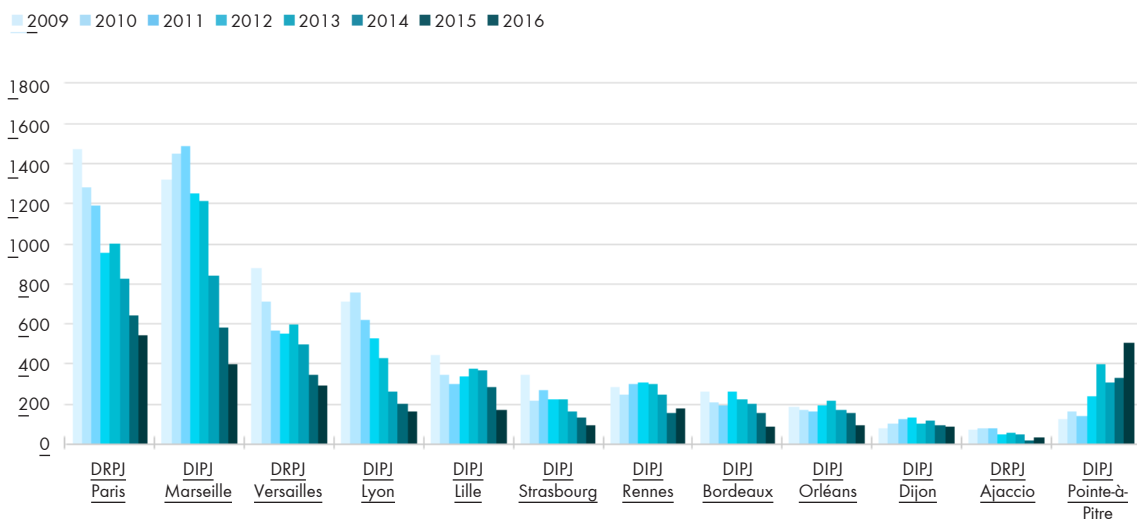
La plupart des faits commis dans les régions Guadeloupe, Martinique et Guyane sont dirigés contre des particuliers. Cette proportion est de 78 % en 2016 (à comparer à 59 % pour l'ensemble du territoire). Elle avoisine les 80 % sur l'ensemble de la période 1996/2016. C'est également le cas pour les vols à main armée commis en 2016, année pour laquelle la majorité des vols à main armée ont été perpétrés sur la voie publique au préjudice de particuliers (essentiellement des vols de portables et de bijoux) et de conducteurs de véhicules (visant des voitures particulières et deux-roues). Ils visent également les petits commerces de proximité type supérettes, restaurants, débits de boisson.

...

(5) Un des leviers souvent évoqué étant la requalification de vols à main armée en simples « cambriolages » ou encore en « violences aggravées ».

(6) De plus et bien que portant sur un champ plus large, on observera également que plusieurs sources indiquent une diminution du nombre de vols violents en Europe. Eurostat, 2008-2015. [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Police\\_recorded\\_robbery\\_burglary\\_theft\\_and\\_other\\_unlawful\\_acts\\_involving\\_controlled\\_drugs\\_or\\_precursors\\_EU\\_28\\_2008%E2%80%932015\\_\(2008\\_%3D\\_100\)\\_V2.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Police_recorded_robbery_burglary_theft_and_other_unlawful_acts_involving_controlled_drugs_or_precursors_EU_28_2008%E2%80%932015_(2008_%3D_100)_V2.png) - En Angleterre et au Pays de Galles selon le home office <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/crimeandjustice/bulletins/crimeinenglandandwales/2015-07-16#robbery>

**Graphique 2.** Evolution du nombre de vols avec armes à feu contre le secteur marchand et les particuliers selon la direction régionale ou interrégionale d'enregistrement (2009-2016)



Direction d'enregistrement	Zones de compétences
DRPJ Paris	Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne
DIPJ Marseille	Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur
DRPJ Versailles	Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne
DIPJ Lyon	Rhône-Alpes, Auvergne
DIPJ Lille	Nord-Pas-de-Calais, Picardie
DIPJ Strasbourg	Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne
DIPJ Rennes	Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire
DIPJ Bordeaux	Aquitaine, Midi-Pyrénées
DIPJ Orléans	Centre, Limousin, Poitou-Charentes
DIPJ Dijon	Bourgogne, Franche-Comté
DRPJ Ajaccio	Corse
DIPJ Pointe-à-Pitre	Guadeloupe, Martinique, Guyane

## Les banques

Les vols à main armée contre les banques, y compris les agences bancaires du groupe « La poste », sont nettement moins visés en 2016 qu'en 2009. D'après les chiffres détaillés fournis par l'OCLCO, leur nombre aurait été divisé par 6 en sept ans. Il serait ainsi passé de plus de 300 en 2009 à 52 en 2016 (Tableau 1).

L'impact du renforcement des dispositifs de sécurité est régulièrement invoqué pour expliquer la diminution des vols à main armée commis contre les banques. Ainsi, pour Valérie Ohannessian, Directrice Générale Adjointe de la Fédération bancaire française (FBF)<sup>7</sup>, « Cette évolution est la consé-

quence de la priorité accordée par les banques à la sécurité, de leur personnel, et de leurs clients. Elles ont investi dans les technologies, dans les automates de dépôt, pour les particuliers comme pour les commerçants, dans les services en ligne, qui ont permis de diminuer la présence et la manipulation d'espèces dans les agences ».<sup>8</sup>

D'après ce témoignage, plus que la mise en place de dispositifs anti-intrusions, la baisse du nombre de vols à main armée contre les banques serait davantage liée aux dispositions prises pour limiter la présence d'argent liquide dans les agences.

## Les commerces

Entre 2013 et 2016 le nombre de vols à main armée à l'encontre des commerçants a diminué de 68 % alors que sur la même période les vols à main armée contre les particuliers ont diminué de 31 %. Les tabacs, les bijouteries ou encore les stations-services sont les premiers à tirer parti de la baisse. Les hyper et supermarchés, les restaurants, les agences bancaires du groupe « La poste », les taxis et les transports de fonds sont également nettement moins visés. Pour les particuliers, la baisse la plus importante concerne les vols à main armée dans les véhicules. Moins marquée, on enregistre néanmoins une baisse du nombre de vols à main armée contre les particuliers à leur domicile ou dans la rue.

Le fait que le nombre de vols avec armes à feu baisse à un rythme beaucoup plus soutenu pour les commerçants que pour les particuliers pourrait s'expliquer par les moyens mis en œuvre par les premiers pour se prémunir de ces atteintes, alors que les seconds restent des cibles relativement plus « faciles et accessibles » car moins protégées. Puisque leur nombre baisse également, il est malgré tout difficilement envisageable de voir dans la baisse des vols avec armes à feu contre les commerces le résultat unique d'un « transfert » vers les particuliers. Il est plus probable que d'autres facteurs interviennent.

On doit notamment s'interroger sur l'impact de l'accroissement du nombre de paiements par carte

bancaire<sup>9</sup> - due à une augmentation du parc des terminaux de paiement électronique, un essor important du e-commerce ou plus récemment, le développement du paiement sans contact - sur l'évolution des vols à main armée contre les commerces. Autrement dit, la diminution de la circulation de l'argent liquide a sûrement participé à la baisse des vols à main armée contre les commerces.

Précisons ici que le vol d'argent constituerait le principal type de butin emporté par les auteurs de vols avec armes à feu (Langlade, Larchet, 2017). En admettant que la hausse du nombre de vols à main armée en début et fin d'année<sup>10</sup> atteste d'un certain calcul/arbitrage effectué par les auteurs, celui-ci consistant à optimiser les chances de récupérer un butin conséquent à un moment de l'année ou les caisses enregistreuses des commerces sont susceptibles d'être « pleines », on peut également imaginer qu'il devient de moins en moins opportun pour un auteur de « passer à l'acte » si, structurellement, les commerces disposent de moins en moins d'argent liquide.

Cette seule hypothèse ne permet pas de conclure à un lien de cause à effet direct entre les deux événements, mais il propose un éclairage nouveau sur la question qui demanderait à être étayé par des travaux complémentaires, notamment sur les motivations des auteurs.

...

(7) La Fédération bancaire française est une association régie par la loi de 1901 qui représente l'ensemble des banques françaises et étrangères installées en France. Elle compte 378 entreprises bancaires adhérentes de toutes origines (commerciales, coopératives ou mutualistes).

(8) Extrait du journal de RTL Matin présenté par Yves Calvi du 12 septembre 2016 : <http://www.fbf.fr/la-banque-des-particuliers/securite/valerie-ohannessian-sur-rtl-le-12-septembre-la-securite-est-la-priorite-des-banques>

(9) Voir : <http://www.fbf.fr/files/AC3CBC/Les%20Moyens%20de%20Paiement.pdf> - <https://www.fr.capgemini.com/news/selon-ledition-2015-du-world-payments-report-le-volume-des-paiements-non-cash-augmente-plus> - <https://www.banque-france.fr/statistiques/acces-aux-series/autres-portails-statistiques>

(10) Voir [https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers\\_site/ondrp/grand\\_angle/ga\\_44.pdf](https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/ondrp/grand_angle/ga_44.pdf)



Tableau 1. Répartition des vols avec armes à feu selon la nature de la cible

	2011	2013	2015	2016	Variations	
					2016/2015	2016/2013
<b>Ensemble des vols à main armée</b>	<b>5 431</b>	<b>5 141</b>	<b>3 098</b>	<b>2 674</b>	<b>-14%</b>	<b>-48%</b>
<b>Établissements du secteur marchand</b>	<b>3 612</b>	<b>3 367</b>	<b>1 771</b>	<b>1 078</b>	<b>-39%</b>	<b>-68%</b>
<b>Etablissements financiers</b>	<b>204</b>	<b>153</b>	<b>98</b>	<b>52</b>	<b>-47%</b>	<b>-66%</b>
Agences bancaires (hors agences du groupe «La Poste»)	56	31	30	11	-63%	-65%
Agence du groupe «La poste»	136	108	60	37	-38%	-66%
Autres établissements financiers*	12	14	8	4	-50%	-71%
<b>Commerces de détail non alimentaire</b>	<b>1292</b>	<b>1163</b>	<b>472</b>	<b>413</b>	<b>-13%</b>	<b>-64%</b>
Stations-services	245	208	91	90	-1%	-57%
Tabacs-PMU-Française des jeux	540	580	238	222	-7%	-62%
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	359	224	65	45	-31%	-80%
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	100	104	56	46	-18%	-56%
Parfumeries / coiffeurs / instituts de beauté	48	47	22	10	-55%	-79%
<b>Commerces de détail à prédominance alimentaire</b>	<b>719</b>	<b>752</b>	<b>429</b>	<b>321</b>	<b>-25%</b>	<b>-57%</b>
Surfaces supérieures à 400 m <sup>2</sup> (hyper, super ...)	245	264	125	84	-33%	-68%
Surfaces inférieures à 400 m <sup>2</sup> (superettes ...)	474	488	304	237	-22%	-51%
<b>Hébergement, restauration</b>	<b>430</b>	<b>424</b>	<b>241</b>	<b>232</b>	<b>-4%</b>	<b>-45%</b>
Hôtels	110	88	54	39	-28%	-56%
Débit de boisson / restaurants	320	336	187	193	3%	-43%
<b>Transports</b>	<b>147</b>	<b>116</b>	<b>76</b>	<b>60</b>	<b>-21%</b>	<b>-48%</b>
Transports de fonds	48	37	16	14	-13%	-62%
Taxis et transports de personnes	30	21	8	7	-13%	-67%
Véhicules de livraison et fret	69	58	52	39	-25%	-33%
<b>Autres</b>	<b>820</b>	<b>759</b>	<b>455</b>	<b>365</b>	<b>-20%</b>	<b>-52%</b>
<b>Particuliers</b>	<b>1 819</b>	<b>1 774</b>	<b>1 327</b>	<b>1 231</b>	<b>-7%</b>	<b>-31%</b>
<b>Particuliers au domicile</b>	<b>600</b>	<b>572</b>	<b>479</b>	<b>448</b>	<b>-6%</b>	<b>-22%</b>
<b>Particuliers sur la voie publique</b>	<b>591</b>	<b>658</b>	<b>526</b>	<b>505</b>	<b>-4%</b>	<b>-23%</b>
<b>Particuliers dans leur véhicule</b>	<b>628</b>	<b>544</b>	<b>322</b>	<b>278</b>	<b>-14%</b>	<b>-49%</b>

Source : télégrammes OCLCO

Champ : France métropolitaine et DOM américains

\* Trésor public, paieries, crédits municipaux, caisses municipales, bureaux de change

# Les bijouteries

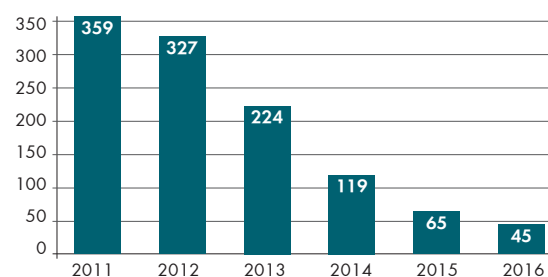
Le nombre de vols à main armée contre les bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries a fortement diminué depuis 2011 (*graphique 3*). Car ils sont fabriqués à partir de métaux précieux (or, platine, argent...), les bijoux constituent un butin très recherché par les auteurs de vols à main armée. La baisse du nombre de vols à main armée à l'encontre des bijouteries est-elle liée à une meilleure traçabilité des ventes de métaux précieux ?

Depuis 2011, deux lois ont renforcé les modalités de revente. Dans son article 51, la loi de finances rectificative pour 2011 (publiée le 30 juillet<sup>11</sup>) interdit les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux<sup>12</sup> alors que, préalablement, le paiement en espèces était autorisé dans la limite de 500 euros par transaction. Cette mesure qui visait essentiellement à décourager les vols de métaux (notamment sur les chantiers), pourrait avoir eu un effet positif sur l'évolution des vols à main armée contre les bijouteries.

Plus récemment, la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation a restreint les modalités de paiement. Lorsqu'un professionnel achète des

métaux précieux à un consommateur, le paiement doit dorénavant être effectué par chèque barré au nom du vendeur ou par virement à un compte ouvert<sup>13</sup>. Ainsi, le meilleur encadrement de l'activité des différents opérateurs (bijouteries établies ou itinérantes, établissements spécialisés dans le rachat d'or et de métaux précieux) a eu pour effet d'améliorer la traçabilité des ventes et certainement de réduire la revente de bijoux obtenus illégalement, notamment au cours de vols à main armée.

**Graphique 2.** Evolution du nombre de vols à main armée contre les bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries (2011-2016)



Source : télégrammes, OCLCO  
Champ : France métro politaire et DOM Américains

## Encadré 2

Les dispositifs de sécurité semblent également jouer un rôle sur l'évolution fortement baissière du nombre de vols avec armes à feu, notamment ceux commis contre les banques, les bijouteries ou encore les transports de fonds. Pour ces derniers, évoquons par exemple la mise en œuvre du « système alternatif »<sup>14</sup> qui doit permettre de « supprimer le motif de l'attaque en dégradant définitivement la valeur des biens ».

Le renforcement des dispositifs de sécurité - qui accompagne les mesures visant à diminuer la circulation de l'argent liquide dans les banques - est régulièrement évoqué comme étant un facteur limitant le nombre de vols avec armes à feu.

D'après le baromètre mondial du vol dans le commerce et la distribution réalisé par le *Center for Retail Research*<sup>15</sup>, le secteur du commerce et de la distribution a fortement augmenté ses dépenses en sécurité dans le but de limiter les pertes occasionnées par la disparition de produits commercialisables provenant de vols (vol à l'étalage, vol interne ou encore fraude fournisseurs).

Si le vol interne est la principale cible de ces mesures, certaines techniques de prévention des pertes utilisées par les magasins telles que la surveillance vidéo, les agents de sécurité, la surveillance par alarmes ont également pu avoir des effets sur l'évolution du nombre de vols à main armée à leur encontre.

•••

(11) Loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 : l'article L. 112-6 du code monétaire et financier.

(12) Les transactions se font dorénavant par chèque barré, virement bancaire ou postal et carte de paiement.

(13) [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dgcrf/documentation/fiches\\_pratiques/fiches\\_rachat-de-metaux-precieux-FEV2016.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgcrf/documentation/fiches_pratiques/fiches_rachat-de-metaux-precieux-FEV2016.pdf)

(14) <http://www.fbf.fr/fr/la-banque-des-particuliers/securite/transport-de-fonds-les-systemes-alternatifs>

(15) <http://www.fmc-warensicherung.ch/wp/wp-content/uploads/Le-nouveau-barometre-2015-FRA.pdf>

# Conclusion

L'argumentaire développé dans cet article fait écho au modèle théorique développé par Marcus Felson et Lawrence Cohen<sup>16</sup> dès la fin des années 70 au sein duquel la question des conditions nécessaires à la perpétration d'un crime était déjà posée. D'après leur analyse, les conditions à réunir dans le temps et l'espace seraient au nombre de trois : un délinquant potentiel, une cible qui présente un intérêt pour le délinquant et enfin l'absence de gardien qui entraverait la commission de l'acte (Cohen et Felson, 1979).

Toujours de leur point de vue, il suffirait qu'une seule de ces conditions ne soit pas remplie pour que le crime n'ait pas lieu. Si dans cet article nous n'abordons pas la question de la motivation du délinquant, notre propos revient à envisager que deux des trois conditions sont susceptibles d'avoir été modifiées. Le mécanisme serait le suivant: En premier lieu, la diminution de la circulation de l'argent liquide ainsi que le durcissement des conditions de revente des métaux précieux aurait eu pour effet de réduire l'intérêt des délinquants pour les cibles. Le dispositif de sécurité jouerait ici le rôle du gardien.

Si la transposition des mécanismes mise en évidence par Felson et Cohen au cas français est instructive, les pistes explicatives de cet article doivent être considérées comme des hypothèses de travail. Non exhaustives, elles visent uniquement à alimenter la réflexion sur la recherche des causes de la baisse drastique du nombre de vols à mains armées observée ces dernières années. D'autres éléments de contexte sont également à étudier et à envisager: un durcissement des peines prononcées a-t-il un effet sur le nombre de vols à main armée perpétrés<sup>17</sup>? Le démantèlement de réseaux criminels et d'équipes spécialisées a-t-il également contribué à cette forte diminution?, etc.

•••

(17) Cohen, L. et Felson, M. (1979), «Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach», *American Sociological Review*, 44, 991-931

(16) A ce propos, lors de nos échanges, la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) a tenu à rappeler que « les peines prononcées par les tribunaux à l'encontre des auteurs de vols à main armée demeurent importantes (que l'arme soit réelle ou fictive). Cette lourdeur des peines conduit la plupart des auteurs de vols à remplacer l'usage d'une arme à feu par l'usage d'une arme blanche, de violences, ou encore d'une effraction voire d'une ruse, pour un butin identique mais un risque judiciaire moindre».



ONDRP

OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES



INHESJ

INSTITUT NATIONAL  
DES HAUTES ÉTUDES  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

ÉCOLE MILITAIRE

1 place Joffre

Case 39

75700 Paris 07 SP

Tél. : +33 (0)1 76 64 89 00

Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

[www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)